



*Allocution de Mgr Serge Poitras sur le respect de la vie*  
Life Coalition,  
Days'Inn, Timmins  
27 octobre 2016

Je suis heureux de vous saluer, vous qui êtes engagés dans la promotion du *respect de la vie, depuis sa conception jusqu'à sa fin naturelle*, comme nous y sommes conviés en tant que catholiques. Nous sommes en effet les disciples de Celui qui est à l'*origine* de la vie, celui qui nous offre la *vie éternelle*, celui qui a envoyé son Fils dans le monde pour que nous *ayons la vie et que nous l'ayons en abondance* (Jn 10, 11).

En plus des facteurs naturels comme les maladies et la mort inéluctable, la vie est depuis toujours menacée aussi par la malice humaine; ainsi les guerres et la violence multiforme banalisent en quelque sorte la mortalité. Fin lecteur du monde contemporain, saint Jean-Paul II parlait même d'une '*culture de mort*', qui étend ses ravages partout dans notre monde, en particulier dans la civilisation occidentale. On constate ce phénomène dans notre pays alors qu'on effectue 100 000 avortements en moyenne par année; on peut imaginer aisément ce que cela représente à l'échelle mondiale, et encore plus si on comptabilise les années depuis que cet acte mortifère a été légalement autorisé et est désormais promu comme un droit. On assiste aussi à la promotion de l'euthanasie, pudiquement camouflée sous l'euphémisme d'aide médicale à mourir : en Hollande où cette soi-disant aide médicale a été instaurée au début des années 2000, on compte environ 5300 cas en 2014, en nette augmentation d'une année à l'autre.

Il est ainsi nécessaire, comme êtres humains et aussi comme chrétiens, de regarder en face ce phénomène en expansion, pour en cerner les implications et surtout pour promouvoir une culture de vie. C'est mon objectif de ce soir.

### Introduction

La civilisation repose sur le principe fondamental du respect de la vie humaine. À cet égard, le médecin Hippocrate, décédé en 370 avant Jésus Christ, a proposé un serment que les médecins prononcent encore, quoique avec des variantes textuelles.

*« Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté ».*

Il est intéressant de relever le fait qu'Hippocrate refusait de donner du « *poison* », quelque chose qui ferait mourir le patient. Il savait bien que certaines personnes de son époque voulaient en éliminer d'autres pour toutes sortes de raisons (disparition d'un adversaire, vengeance...) ; selon lui, le médecin est au service de la vie du patient et non de sa mort.

Hippocrate refuse également de donner 'un *pessaire abortif*' : le pessaire est un petit instrument que l'on introduit chez la femme enceinte et qui fait mourir le fœtus. Le médecin ne peut pas non plus provoquer l'avortement.

En vertu de ses connaissances particulières, le médecin possède ainsi un pouvoir unique sur la vie des autres : il peut les aider à vivre et il peut les tuer ; il peut administrer un vaccin qui sauve ou un virus qui anéantit. Le serment d'Hippocrate esquisse un enjeu fondamental : l'horizon éthique, la nécessité de critères moraux. En effet, la science ne peut pas être neutre ; elle doit s'interroger sur le bien et le mal.

On voit ainsi dans ce texte ancien qui a marqué notre civilisation le refus de l'action médicale dans l'interruption de la grossesse et dans l'accélération de la mort. Cette approche, résultat d'une sagesse humaine, correspond profondément à la foi chrétienne : déjà dans le 5<sup>e</sup> commandement, Dieu interdit le meurtre : « *Tu ne tueras pas* ». En application de ce précepte, les chrétiens ont refusé l'avortement : « *Tu ne tueras pas l'embryon par avortement et tu ne feras pas périr le nouveau-né* », comme le rappelle par exemple l'épître à Barnabé (19, 5) ; dans le monde romain, le père ayant droit de vie et de mort sur les nouveau-nés, l'infanticide était répandu ; les chrétiens se démarquaient nettement et courageusement en faveur de la vie et de la défense du plus faible ; très tôt, ont existé des mécanismes de sauvegarde et de protection de ces enfants dont personne ne voulait.

### Première partie : quelques considérations philosophiques

Avant d'aller plus loin dans notre sujet, j'aimerais m'arrêter sur quelques considérations d'ordre philosophique qui pourraient servir de toile de fond pour notre réflexion.

- 1- À l'époque lointaine où j'étudiais la philosophie, avant d'amorcer les études théologiques, l'anthropologue Pierre Teilhard de Chardin était un maître réputé pour la profondeur de sa pensée, de sa vision. Je me souviens d'avoir lu un de ses livres, « *La place de l'homme dans la nature* », qui m'avait grandement impressionné.
- 2- Dans ce livre, comme dans le reste de son œuvre philosophique, Teilhard s'émerveillait de la Création dans laquelle il distinguait trois phases majeures : l'apparition de la matière, l'apparition de la vie (qui constitue ce qu'il appelle la '*biosphère*', de '*bios*' en grec qui signifie 'vie'), puis l'apparition de l'esprit humain (qu'il décrit sous le nom de '*noosphère*', de '*nous*' en grec qui signifie '*esprit*'). Chacune de ces phases apparaît comme un saut qualitatif dans les êtres, une étape totalement imprévisible, une sorte de miracle.

- 3- Quand on regarde le monde dans lequel nous nous trouvons, dont nous faisons partie, la description de Teilhard que je n'ai qu'esquissée offre un cadre intéressant pour notre réflexion de ce soir sur le respect de la vie. Elle nous permet en effet de cerner avec plus de justesse le caractère inouï de la *vie* et celui plus étonnant encore de la *vie humaine*.
- 4- Quand on y regarde de plus près, on prend conscience que la matière inanimée est incapable de percevoir la sphère qui lui est supérieure, à savoir la vie; la pierre dans le jardin (non pas Pierre Teilhard de Chardin !) ne peut percevoir l'existence des fleurs, leur beauté, leur parfum, le vol des oiseaux; et pourtant ce sont autant de réalités qui existent. De leur côté, les êtres vivants, même les plus évolués, ne perçoivent pas non plus l'originalité propre de la vie humaine : la fleur n'a pas conscience de la personne à qui elle est offerte pour son anniversaire; le lion que je rencontre dans la brousse ne me voit pas comme l'Évêque de Timmins, mais comme son prochain repas.
- 5- La personne humaine se retrouve ainsi dans une sphère particulière; elle est le sommet des êtres que nous connaissons. Même si aujourd'hui certains accordent plus d'importance à leur chien, l'être humain a une valeur et une dignité qui le distinguent de tous les autres êtres visibles.
- 6- Notre foi enseigne la même chose : en effet, dans le récit de la Création, tout est orienté vers l'apparition de l'homme qui est créé le 6<sup>e</sup> jour, après que Dieu a délibéré de façon unique à son sujet : « *Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance* » (Gn 1, 26). Le psaume 8 chante ainsi : « *A voir ton ciel, ouvrage de tes doigts, la lune et les étoiles que tu fixas, qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui ? Tu l'as voulu un peu moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et d'honneur; tu l'établis sur les œuvres de tes mains; tu mets toute chose à ses pieds* » (Ps 8, 4-7). Le Concile Vatican II résume ainsi cette réalité : « *L'homme est la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même* » (GS 24,3 : Catéchisme 356).
- 7- Nous devons être convaincus de cette place unique de l'homme dans la nature, en lien avec la vision de Teilhard, en lien aussi avec la vision de notre foi. Dans un projet de volume d'enseignement religieux, je lisais récemment l'affirmation que '*toute vie est sacrée*'. Ce ne peut être vrai : la vie de l'insecte n'est pas sacrée, ni celle de l'animal; seule la vie de l'être humain est sacrée.
- 8- La vie quotidienne elle-même nous montre spontanément le caractère sacré de la vie humaine : lorsque le feu prend dans la maison, qui allons-nous sauver en premier ? le chien ou le bébé ? Dans la même ligne, je me souviens d'avoir lu dans un journal que les pompiers demandaient aux gens de ne pas appeler leur chien leur 'bébé' : il ne faut pas en effet risquer la vie d'un pompier pour aller sauver un chien, si fin soit-il; la vie du pompier a plus de valeur que celle de l'animal. D'autre part, la personne qui possède un chien peut le faire euthanasier lorsqu'elle le désire et elle ne sera pas amenée en cour ; si la même personne étouffe son enfant, elle commet un acte criminel et sera passible de prison.

- 9- L'être humain se situe dans une lignée d'êtres avec qui il est interdépendant (le mouvement écologique attire notre attention sur cet aspect) mais qu'il dépasse infiniment : il est le seul qui soit conscient de lui-même; la présence en lui d'un esprit (âme rationnelle) lui permet en outre de s'ouvrir à l'existence d'une catégorie supérieure à lui-même : on dit en ce sens que l'homme est '*capax Dei*', capable de concevoir l'existence d'un Dieu, Créateur, origine intelligente de l'univers, ce qu'aucun animal ne peut faire.
- 10- Cette première étape de notre réflexion nous invite donc à considérer l'être humain comme le sommet des êtres de notre monde ; il possède par conséquent une dignité propre qui doit être respectée. J'aimerais maintenant regarder de plus près cet être humain, sa constitution.
- 11- Un deuxième élément de philosophie peut alors éclairer notre réflexion: la structure de l'être en matière et forme. La 'matière' est quelque chose d'indéterminé; la 'forme' est ce qui lui donne son 'identité'. Par exemple, le bois est d'une certaine manière indéterminé : avec du bois je peux faire un escalier, une chaise, une table, une bibliothèque, un mur, une clôture... La 'forme' précise ce qu'est tel ou tel être, ce qui le distingue d'un autre, ce qui est sa nature; prenons l'exemple d'une chaise, c'est un meuble pour s'asseoir (avec quatre pieds, un dossier); si je lui ajoute des bras, cela devient un fauteuil; si j'élève le dossier, cela devient un trône... Il faut donc dans la réalité l'union entre la 'matière' et la 'forme' : l'artisan qui veut construire un 'trône', a l'idée dans sa tête (la 'forme') mais elle devient réalité avec la matière qu'il choisit : tel ou tel bois, tel ou tel métal, tel ou tel tissu... Cette réalité s'exprime par un nom spécifique : le mot 'table' se réfère à autre chose que 'chaise' même s'il y a du bois et quatre pattes. Je peux décider de changer le nom de quelque chose; mais cela ne change pas l'essence de la chose : le mot 'eau' peut se dire *H2O*, *water*, *aqua*, *agua*, *udor* : c'est toujours la même réalité qui se trouve sous le mot.
- 12- Certains peuvent être tentés de ne voir en l'être humain qu'une 'matière', un ensemble de cellules biologiques semblables à celles des animaux; pourtant, il y a en lui une 'forme' qui lui est propre, qui le distingue essentiellement des animaux; c'est ce qu'on appelle l'âme. L'être humain n'est pas un 'ange', un esprit sans corps; il n'est pas non simplement un corps, sans âme. Il est âme et corps. Ce n'est pas sa grosseur qui le rend plus humain : une personne de 600 livres n'est pas plus humaine qu'un bébé de 12 livres; ce n'est pas la couleur de la peau qui rend plus humain (le blanc ou le noir sont égaux en dignité humaine); le savant n'est pas plus humain que le pauvre illettré. La dignité humaine repose sur le fait d'appartenir à notre espèce, avec les chromosomes qui lui sont propres.
- 13- J'aimerais évoquer un autre principe philosophique important qui touche les êtres en développement : puissance et acte. 'Puissance' évoque une capacité, une possibilité; 'acte' signifie précisément la réalisation de cette capacité. Certaines personnes ont des grandes capacités intellectuelles : les circonstances de la vie peuvent permettre ou non leur manifestation; de jeunes génies ne peuvent parvenir à maturité parce que

les conditions de leur développement ne sont pas là (misère matérielle, problèmes affectifs, sociaux...). La nature elle-même nous montre de ces 'puissances' étonnantes, en particulier dans les semences : peut-on imaginer que dans une 'cocotte' de pin se trouve en 'puissance' un arbre, lequel pourra se manifester si les conditions lui sont favorables. Cependant une graine de 'pin' donnera nécessairement un arbre qui correspond à sa nature : la cocotte de pin ne donnera pas un pommier.

- 14- L'être humain est aussi un être en développement, en 'puissance' : il est doté de capacités qui doivent être mises en 'acte'. Dès sa conception, on peut voir, comme la biologie elle-même l'enseigne, que tout le bagage génétique humain est déjà là, distinct à la fois de celui du père et de la mère ; il attend des conditions favorables pour se manifester et il ne donnera jamais autre chose qu'un être humain.
- 15- J'ai pensé utile de m'arrêter sur ces ces considérations pour amorcer notre réflexion sur le respect de la vie de l'être humain. Elles nous rappellent ainsi que l'être humain constitue le sommet de la création visible et doit être traité avec un respect particulier; il possède une nature qui lui est propre (distincte des animaux); il est doté d'une dignité unique; il est un être en développement.

#### Deuxième partie : Respect de la vie depuis la conception et avortement

- 16- Regardons maintenant de plus près la question du respect de la vie depuis le moment de la conception, avec son adversaire acharné, l'avortement. Le *Catéchisme de l'Église catholique* dit ceci :

*2270 La vie humaine doit être respectée et protégée de manière absolue depuis le moment de la conception. Dès le premier moment de son existence, l'être humain doit se voir reconnaître les droits de la personne, parmi lesquels le droit inviolable de tout être innocent à la vie (cf. CDF, instr. " Donum vitæ " 1, 1).*

*Avant d'être façonné dans le ventre maternel, je te connaissais. Avant ta sortie du sein, je t'ai consacré (Jr 1, 5 ; cf. Jb 10, 8-12 ; Ps 22, 10-11).*

*Mes os n'étaient point cachés devant toi quand je fus fait dans le secret, brodé dans les profondeurs de la terre (Ps 139, 15).*

*2271 Depuis le premier siècle, l'Église a affirmé la malice morale de tout avortement provoqué. Cet enseignement n'a pas changé. Il demeure invariable. L'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme une fin ou comme un moyen, est gravement contraire à la loi morale :*

*Tu ne tueras pas l'embryon par l'avortement et tu ne feras pas périr le nouveau-né (Didaché 2, 2 ; cf. Barnabé, ep. 19, 5 ; Epître à Diognète 5, 5 ; Tertullien, apol. 9).*

*Dieu, maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie, et l'homme doit s'en acquitter d'une manière digne de lui. La vie doit donc être sauvegardée avec soin extrême dès la conception : l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables (GS 51, § 3).*

- 17- Depuis une quarantaine d'années, l'avortement s'est grandement répandu dans le monde occidental, en vertu d'une stratégie bien facile à identifier. Pour le justifier, on a d'abord évoqué des raisons sanitaires : les femmes qui avortent clandestinement, sans conditions hygiéniques, risquent de mourir d'infections, d'hémorragies ; il faut donc les protéger de ce danger et opérer dans des conditions optimales, dans des milieux aseptisés, avec médecins et infirmières...
- 18- On a ensuite parlé de raisons thérapeutiques. On a alors présenté les maladies réelles ou potentielles du fœtus. On a ainsi parlé d'avortement thérapeutique : pour prévenir la naissance d'enfants potentiellement handicapés, il fallait les anéantir. Au moment de l'instauration de cette intervention, je me souviens qu'on avait assuré l'existence de 'balises strictes' : des comités d'experts médicaux et éthiques devaient se prononcer sur la nécessité ou l'opportunité d'une telle intervention. Cela ne prit guère de temps avant que ces comités cessent de fonctionner et qu'on étende les motifs d'acceptation. On refuse maintenant la possibilité d'une intervention de ce genre, comme une ingérence dans la vie privée des gens et le non-respect de leur autonomie.
- 19- Comme l'avortement est un mot chargé de négativité, on a voulu diminuer l'angoisse chez les personnes qui y recourent, en remplaçant ce mot par un sigle : 'IVG', interruption volontaire de grossesse. Voluntary interruption of pregnancy (VIP); medical interruption of pregnancy (MIP); elimination of the products of conception (CPE). Cela correspond bien à une tendance sociale contemporaine: on change les mots en pensant qu'on change la réalité. Par exemple on ne parle plus d'aveugles mais de non-voyants (les personnes ne voient pas plus); au lieu de sourds, on a des mal-entendants (elles n'entendent pas mal : elles n'entendent pas !) IVG, ce sont trois petites lettres qui ne peuvent traumatiser, parce qu'on oublie leur contenu réel.
- 20- L'IVG est ensuite devenu une méthode de régulation des naissances ; les adolescentes peuvent y recourir, se faire avorter sans même que leurs parents soient informés. En certains endroits, il est même défendu de montrer aux jeunes la réalité de l'avortement : cela pourrait, dit-on, les traumatiser. Comme si l'être qui est avorté n'était pas traumatisé, lui ! Nous connaissons les méthodes d'avortement: pilule du lendemain, succion-aspiration, dilatation et évacuation, dilatation et extraction, toutes plus horribles les unes que les autres, qui en arrivent à détruire ce qui est et ne sera jamais qu'un être humain, dont on arrête non seulement le développement mais l'existence même. On n'évoque guère le cas des enfants qui survivent à l'avortement, qu'on laisse mourir, qu'on assimile à des déchets. On voit aussi l'infanticide néo-natal : il semble que de nombreux médecins aient procédé à l'euthanasie de nouveau-nés, même si l'infanticide est légalement interdit. On

n'évoque pas non plus les séquelles physiques et psychologiques de l'avortement chez les mères et dans les familles.

- 21- Les motifs pour justifier l'avortement continuent de s'étendre. En plus des maladies ou infirmités potentielles, en certains pays, on élimine les fœtus de sexe féminin, avec les dramatiques effets sociaux que cela suscite, par exemple en Chine, alors que la population connaît maintenant un déséquilibre inquiétant : il n'y a plus assez de femmes pour le nombre d'hommes qui existent.
- 22- Ainsi, de tolérance initiale et supposément 'encadrée', l'avortement est devenu un droit que nul ne peut contester : droit de la femme à disposer de son corps (or l'enfant n'est pas le corps de la femme : laquelle d'entre elles peut garder l'enfant en elle pendant douze mois ou plus : qu'elle le veuille ou non, il sortira). Droit exclusif de la femme sur l'enfant qui est pourtant le produit de l'union de l'homme et de la femme (23 paires de chromosomes provenant de l'un et de l'autre).
- 23- Au Canada il n'y a pas de restriction légale à l'avortement. Le Code criminel dit ceci: « *Un enfant devient un être humain lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère* ». On parle souvent de naissance partielle. Quel changement substantiel se produit-il entre l'enfant dans le sein de sa mère et l'enfant qui vient de naître ? C'est le même être, avec le même nombre de chromosomes : l'être humain n'acquiert pas sa dignité à la naissance, mais à la conception !
- 24- En France, on parle maintenant d'un délit d'entrave à l'avortement. Quelqu'un qui essaie de dissuader une autre personne de procéder à un avortement est passible de ce crime d'entrave ; il est même question de fermer certains sites internet qui présentent le contenu réel de l'avortement.
- 25- Que devons-nous faire comme catholiques ? Recourir d'abord au principe de réalité. Nous avons tous l'expérience d'avoir joué avec de jeunes enfants : on se place une serviette devant le visage et on crie 'coucou' et l'enfant rit ; lorsqu'on a la serviette devant le visage, l'enfant ne nous voit plus, donc pour lui nous n'existons plus, même si en fait nous continuons d'exister ; nous n'avons pas d'existence réelle et indépendante de lui ; nous n'existons que lorsqu'il en prend conscience.
- 26- Il en va de même pour l'avortement. Nous sommes invités à promouvoir le respect de la vie et cela tout d'abord en cessant de 'camoufler' la réalité de l'avortement : cesser de parler d'IVG mais employer le mot avortement, d'autant plus qu'il fait mal.
- 27- Nous devons montrer le prodige du développement de l'embryon puis du fœtus dans le sein de la mère. La technologie moderne nous permet d'assister à ce phénomène extraordinaire : de l'union du spermatozoïde et de l'ovule apparaît un être nouveau dans le monde, qui possède son propre bagage génétique, issu des parents, mais propre et irréductible à lui. Ce que je disais plus haut sur la biosphère et la noosphère trouve ici une illustration remarquable.

- 28- Le fœtus est un être en gestation : il n'a pas atteint sa pleine maturité, c'est bien évident. Mais il est plus qu'un amas de cellules, comme certains voudraient nous le faire croire : ce sont des cellules humaines, qui ne donneront jamais autre chose qu'un être humain. Tout le bagage génétique de notre espèce est là. Or avec l'avortement quelqu'un arrête volontairement ce processus, détruit cet être, dans ses potentialités. Il faut montrer la réalité de l'avortement, ce que ce mot recouvre réellement. Il ne faut pas non plus oublier le syndrome post-avortement.
- 29- Nous devons valoriser la maternité. Ce sont les femmes qui ont le privilège et la responsabilité de porter la vie. Nous leur devons notre reconnaissance et notre appui.
- 30- Nous devons finalement accompagner les personnes tentées par l'avortement, en leur offrant l'aide requise pour elles-mêmes et l'enfant qu'elles portent.

### Troisième partie : euthanasie, aide médicale à mourir

- 31- Au terme de la vie se trouve la mort, qui vient naturellement, sans que personne y échappe. À cette réalité universelle, les êtres humains apportent leur propre contribution ; ils sont en effet capables de provoquer la mort de leurs semblables ; on le voit déjà dès les premières pages de la Bible, lorsque Caïn tue son frère Abel, dont le sang versé crie vers Dieu. L'histoire humaine est tissée d'homicides, de meurtres entre individus, entre peuples.
- 32- Très tôt dans l'histoire, on a essayé de canaliser, de limiter la possibilité de tuer un autre être humain : ainsi quelqu'un peut défendre sa propre vie contre un agresseur, dans ce qu'on appelle la légitime défense. Pour protéger la société d'un dangereux malfaiteur susceptible de récidive, la peine de mort a été autorisée pour certains crimes très graves; on doit cependant prouver auparavant que telle personne a réellement commis le mal qu'on lui impute, car nul n'est autorisé à se faire justice soi-même ; cela est laissé à des instances neutres et objectives. On a aussi émis des règles pour la guerre, qualifiée de 'juste' à certaines conditions, avec des exigences précises pour le respect de l'ennemi vaincu... Je ne veux pas m'arrêter sur cela, car n'est pas notre sujet de ce soir.
- 33- Le droit de vie et de mort existait dans l'Empire Romain pour certaines catégories de personnes : ainsi le père de famille pouvait décider si son nouveau-né vivrait ou non ; il pouvait aussi mettre à mort son esclave, plus ou légalement assimilé aux animaux en sa possession. En fait, les esclaves, qui constituaient les 2/3 de la population de Rome, étaient considérés comme des êtres inférieurs.
- 34- C'est le christianisme qui a progressivement fait percevoir le caractère insensé de cette division entre les êtres humains : créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, ils sont appelés à devenir frères et sœurs, parce qu'enfants du même Père. De par le fait qu'ils existent, ils sont dotés de la même dignité qu'il faut respecter ; personne



n'est supérieur à l'autre, par race, intelligence, sexe, ou pouvoir, au point d'avoir un droit sur la vie de l'autre.

- 35- L'histoire révèle une volonté d'adoucir la mort en certains cas: dans le droit romain, les criminels étaient condamnés à la crucifixion ; ainsi Jésus et Pierre ont été crucifiés. Pour leur part, les citoyens romains, comme saint Paul, avaient le privilège d'être 'décapités' ; ils mouraient eux aussi, mais le supplice était moins long. En France, pendant des siècles, il y a eu la décapitation ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour diminuer le risque d'une décapitation manquée et par conséquent abréger les souffrances, M. Guillotin a inventé un appareil plus efficace que l'épée et qui porte son nom : la guillotine. Aux États-Unis, on a utilisé la chaise électrique, maintenant remplacée par des injections létales.
- 36- Dans la ligne de ces morts 'adoucies' pour les criminels, on a cherché à procurer une 'douce mort' à certaines catégories de personnes. C'est le sens du mot « euthanasie » qui signifie étymologiquement 'bonne mort' (eu : bonne, et thanatos : mort). Je note ici qu'on trouve une racine commune avec notre mot 'évangile' : cependant, au lieu d'une bonne nouvelle, c'est une bonne mort !
- 37- En lien avec l'eugénisme (bonne race), d'aucuns ont estimé que certaines catégories de personnes étaient moins dignes de vivre, inférieures. Ainsi pendant la II<sup>e</sup> Guerre mondiale, les Nazis, parce qu'ils se croyaient d'une race supérieure au reste de l'humanité, ont 'euthanasié' des millions de personnes qu'ils jugeaient sans valeur : malades mentaux, handicapés, Tsiganes, Juifs ; leur loi justifiait ces comportements mortifères. Lors de la libération à la fin de la guerre, les autres nations ont été stupéfaites et horrifiées de voir qu'un tel traitement avait été infligé à des personnes dont le seul crime était de ne pas correspondre aux critères des Nazis et qui pour cette raison ont vu anéantir leur dignité humaine et leur existence même.
- 38- Derrière cette mentalité 'euthanasique' se trouve la prétention de pouvoir enlever la vie à une personne innocente, considérée de moindre valeur pour diverses raisons (race, intelligence, condition physique ou psychologique...). Dans les pays civilisés, l'euthanasie reste formellement interdite.
- 39- À cause de l'histoire récente qui en a montré toute l'horreur, le mot 'euthanasie' fait peur et on répugne à l'employer ; comme le mot 'avortement' qu'on cache sous les trois lettres IVG, on le camoufle alors sous une expression plus vague, celle d'aide médicale à mourir'. Parce qu'on change le nom, on pense changer la réalité, comme l'enfant qui pense que sa mère n'est plus là parce qu'une serviette la dissimule.
- 40- Le but est très clair : *faire mourir la personne* ; pour justifier cette action, on ne se sert plus de notions de supériorité raciale mais on se situe sur le registre des sentiments : avec le mot 'aide médicale', on attire l'attention sur la 'compassion' envers l'autre, sur sa souffrance qu'on veut soulager; en fait, pour supprimer la souffrance, on supprime la personne.

- 41- L'instauration croissante de cette 'aide médicale à mourir' est liée en partie au progrès récent de la médecine. Depuis une cinquantaine d'années en effet, la science médicale a permis la survie de personnes qui seraient décédées autrefois. Cela en a amené plusieurs à se demander s'il fallait toujours et à n'importe quel prix sauver tel ou tel malade : certains soins extraordinaires sont-ils obligatoires ? N'y a-t-il pas le risque de tomber dans l'acharnement thérapeutique, douloureux et finalement inutile ? L'épisode infiniment triste de la 'thalidomide' dans les années 1960 a montré aussi les limites de la science : afin de diminuer les nausées de la femme enceinte, la thalidomide a eu comme effet secondaire et tragique la naissance d'enfants profondément handicapés, dépourvus de bras ou de jambes : certains parents désespérés les ont tués.
- 42- Ces éléments extrêmes ont contribué à préparer les mentalités à accepter l'aide médicale à mourir. Dans les pays qui l'ont instaurée, par exemple en Hollande au début des années 2000, on a établi des balises très strictes : on doit être en présence de maladies terminales, de souffrances insupportables ; un avis médical indépendant est requis ; des comités d'experts vont, dit-on, étudier le cas.
- 43- Or dans tous les pays où s'est implantée cette pratique, on constate une escalade des motifs pour la justifier : il n'est plus question seulement de maladie terminale, mais de toute maladie ou infirmité qui diminue la qualité de vie, qui cause la dégénérescence, la souffrance psychologique ; d'autres estiment discriminatoires les limites qu'on impose (maladie, âge..) ; récemment certains demandent l'euthanasie parce qu'ils estiment avoir réussi leur vie, n'ayant plus rien à en attendre. Un article du *Quotidien* de Chicoutimi disait d'ailleurs cette semaine que la loi canadienne actuelle va évoluer et sera de moins en moins restrictive. L'aide médicale à mourir devient un droit personnel que personne ne peut contester et dont tous doivent collaborer à la mise en application.
- 44- On s'est en fait engagé sur une 'pente glissante' dont on ne sait pas où elle s'arrêtera ; ainsi on a euthanasié des enfants malades, sans leur consentement. On souhaite 'mourir dans la dignité', notion bien subjective : qui en effet peut définir les conditions de 'dignité' : ce qui est digne pour certains ne l'est pas nécessairement pour d'autres ; les exigences matérielles des gens du tiers-monde sont bien différentes des nôtres : leur vie est-elle 'indigne' parce qu'ils se trouvent en d'autres conditions que les nôtres ? C'est bien risqué de laisser les politiciens déterminer les conditions de dignité.
- 45- Il n'est pas certain non plus que ce 'droit' de mourir ne va pas devenir bientôt un 'devoir', une obligation de mourir. Certaines personnes âgées pourront se sentir obligées de recourir à cette mesure, afin de ne plus être un poids pour leur entourage ; d'autres estimeront que leur vie n'a plus aucune valeur ; d'autres encore soulèveront le coût économique des traitements des grands malades ou des handicapés : ne serait-il pas plus simple de se débarrasser de ces personnes ?

- 46- Déjà on constate la tendance à obliger des personnes et des institutions à procéder à cette euthanasie. On conteste en effet le droit des intervenants à ne pas collaborer à cette action : médecins, infirmières, pharmaciens. Le droit du demandeur devient absolu et la liberté de conscience du personnel soignant est grandement menacée : même si Hippocrate ne voulait pas offrir du poison au malade, certains voudraient aujourd'hui l'obliger à le faire.
- 47- Dans l'escalade de la culture de mort, on conteste aussi le droit des centres de soins palliatifs à ne pas offrir ce soi-disant 'service' : comme si tous les centres de santé devaient toujours offrir tous les soins possibles ! Un centre de gérontologie n'a pas à prévoir de salle pour les accouchements ; personne ne peut s'y présenter en exigeant de pouvoir y accoucher ! Une maison des naissances n'a pas à offrir les soins pour le sida ! Si quelqu'un choisit un centre de soins palliatifs, c'est parce qu'il est certain de pouvoir y recevoir un type particulier de soins. Si une autre personne veut l'aide médicale à mourir, qu'elle aille là où cela est offert. Les centres de soins palliatifs sont une garantie pour le malade qui y recourt : la personne qui y va sait que sa vie sera respectée, qu'on l'aidera à supporter ses souffrances, à affronter lucidement la mort.
- 48- L'implantation de cette 'aide médicale' à mourir menace la relation de confiance avec le médecin : la personne malade peut en effet se demander si le médicament qu'on lui apporte est pour lui sauver la vie ou la lui enlever ; en Hollande, des personnes âgées ont changé de pays précisément parce qu'elles ont perdu confiance dans le personnel soignant.
- 49- Nous sommes donc invités à nous rappeler que l'être humain ne tire pas sa dignité de ses conditions de vie, mais de sa nature même : le simple fait qu'il existe lui donne sa dignité. Nous devons nous rappeler aussi qu'une société montre sa valeur lorsqu'elle est capable de prendre soin de ses membres les plus fragiles. Personne n'a le droit d'enlever la vie de quelqu'un d'autre : c'est la base de la civilisation, de la paix sociale, de la sécurité. Autrement, qui peut garantir que ma propre vie n'est pas menacée ? Il suffira que des législateurs déterminent qu'on n'a plus le droit de vivre après tel âge, ou dans telle condition. Je pense en ce sens au film *Logan's Run (L'âge de cristal)*, des années 1970 : les leaders avaient déterminé que les gens ne devaient pas dépasser 30 ans ; lorsqu'ils atteignaient cet âge, les gens devaient disparaître !
- 50- La personne humaine doit retrouver le sens de sa dignité qui subsiste même dans sa condition de malade. Le médecin n'a pas à enlever toute souffrance ; il doit chercher à la diminuer ; pour ce faire, il n'a aucune obligation d'éliminer la personne qui souffre. Cela est intrinsèquement mauvais, même à la demande de la personne.
- 51- Nous sommes invités à ne pas nous laisser piéger par les 'euphémismes', ces mots qui veulent cacher la réalité pour nous la faire avaler en douceur ; l'aide médicale à mourir n'est pas médicale, puisqu'elle veut faire mourir. Comme dans le cas de l'avortement, il faut montrer la réalité de cette mort qui s'insère dans le corps sous

des apparences de 'propreté'. On trouverait aujourd'hui ignoble d'utiliser la guillotine pour mettre fin aux souffrances de quelqu'un : pourtant, avec les médicaments qu'on lui injecte, le résultat est le même, sauf qu'on ne voit pas la violence interne : on est dans l'ambiance 'propre' d'un centre de santé, avec des draps propres, du personnel 'propre' ; on ne voit pas ce qui se passe dans le corps : la personne est endormie, on lui injecte des produits qui touchent ses organes vitaux et qui entraînent sa mort.

- 52- Nous devons promouvoir l'introduction de soins palliatifs ; c'est ainsi que diminue la demande pour l'euthanasie ; la personne est en effet entourée de soins multidisciplinaires : médicaux, psychologiques, affectifs, spirituels. Le regard de la foi apporte en outre sur le sens de la souffrance un éclairage dont les saints sont les parfaits illustrateurs ; le Christ qui a connu la souffrance physique, psychologique, affective, spirituelle se rend présent, accompagne et fortifie. Chacun de nous peut être son instrument.
- 53- Comme chrétiens, nous nous opposons de manière absolue à toute mesure directe et volontaire visant à hâter la mort afin de mettre fin aux souffrances. Cependant, cela ne veut pas dire que nous avons l'obligation d'utiliser tous les moyens possibles pour prolonger la vie dans tous les cas : il y a une limite aux moyens particuliers que quelqu'un est moralement obligé d'utiliser pour conserver la vie. Le renoncement à des moyens extraordinaires ou disproportionnés n'est pas équivalent à l'euthanasie ; il traduit plutôt l'acceptation de la condition humaine devant la mort (*Evangelium Vitae* 65). On n'a pas à faire de l'acharnement thérapeutique ; on doit toutefois assurer les conditions fondamentales (nourriture, hydratation, hygiène) qui sont communes à toute personne.
- 54- Somme toute, le suicide assisté et l'euthanasie sont contraires à la dignité et à la valeur intrinsèque de la personne humaine, à la véritable compassion envers nos frères ; ils sont contraires à la protection des personnes vulnérables ; contraires à l'éthique de guérison de la profession médicale ; contraires à la liberté véritable.
- 55- Nous sommes invités à promouvoir le respect de chaque personne, malade, âgée, handicapée ; à les entourer de notre présence et de notre soutien ; à leur proposer la lumière de la foi et l'accompagnement du Christ. Nous devons œuvrer pour l'établissement de soins palliatifs partout ; pour la liberté de conscience du personnel soignant.
- 56- Nous pouvons aider nos frères et sœurs catholiques à respecter la vie qu'ils ont reçue de Dieu et à accueillir la mort sans vouloir l'accélérer.